

La Régie de l'énergie rend sa décision sur la demande de modification des tarifs de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2004

MONTREAL, le 24 septembre 2004 - La Régie de l'énergie a rendu sa décision D-2004-196 sur la demande de modification des tarifs de Société en commandite Gaz Métro (SCGM), en vigueur à compter du 1er octobre 2004.

Dans sa décision, la Régie approuve une baisse moyenne de 3% des tarifs de distribution. La distribution est une des composantes principales de la facture des abonnés avec le transport, l'équilibrage et le coût de la fourniture du gaz naturel. La distribution représente environ 40 % de la facture d'un client résidentiel utilisant le gaz naturel pour le chauffage de l'air et de l'eau.

Le taux de rendement autorisé sur l'avoir des actionnaires est de 9,69%. Une bonification de 1,95%, en application du mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance du distributeur, s'ajoute au taux de rendement autorisé qui totalise 11,64 %. Par ailleurs, la Régie autorise des dépenses d'immobilisation de 114,7 millions\$ pour l'année en cours.

La Régie approuve également le plan d'approvisionnement du distributeur pour l'exercice 2004, le jugeant conforme aux exigences réglementaires à cet effet.

En matière d'efficacité énergétique, la Régie approuve un budget de 8,3 millions \$ pour l'année 2004-2005. Ce montant se répartit comme suit - 5,1 millions \$ pour la mise en œuvre du Plan global en efficacité énergétique et 3,2 millions \$ pour les programmes du Fonds en efficacité énergétique.

Mission de la Régie

La Régie de l'énergie est un organisme de régulation économique dont la mission consiste à assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif.

Le texte de cette décision est disponible sur le site internet de la Régie à l'adresse www.regie-energie.qc.ca